

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 4 octobre 2018 ▪ Q10 ▪ La Récluse

Réunion publique du quartier La Récluse, présidée par M Dominique Arnaud, adjoint au Maire, en présence de quatre vingt habitants, et de :

- M Pierre Descamps, Directeur Général des Services Adjoint Chargé des Grands Projets
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Stéphane Hénon, responsable de la Police Municipale

Assistée par :

- M Didier Gallas
- M Marc Tranchet

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Pierre Descamps concernant le projet « Action Cœur de Ville »

1°- ACTION CŒUR DE VILLE

5 thématiques d'interventions :

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

16 actions :

4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

Des outils innovants au service du patrimoine de la ville

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

Une action ciblée en faveur de l'habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).
- Soutien financier pour l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des mobilités

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.
- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.
- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.

❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :

- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville

❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

2°- BORDEAUX MÉTROPOLE

Après cette présentation, M Pierre Descamps s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

1°- Signature du protocole d'accord :

Le **11 octobre 2018** sera signé un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

2°- Collaboration avec l'université Montaigne :

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Héritage culturel

Quelques habitants disent être tristes de constater que la ville de Saintes, selon eux, est entrain de se déshabiller de tout ce qui faisait son attrait. Pour lui donner un nouvel élan, la commune va mettre en place des outils innovants au service du patrimoine, notamment, la mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre et la reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

② Abattage des platanes place Saint-Pierre

Cette rumeur n'est pas fondée. Il n'y a pas de décision prise concernant ces arbres par les élus.

③ Valorisation des bords de la Charente

Q : Avez-vous inclus les hameaux des alentours ? Jusqu'où avez-vous poussé vos analyses ?

R : Le fleuve appartient au département et une étude importante sur la valorisation des bords de Charente est en cours depuis l'année dernière et concerne le fleuve sur toute sa longueur. Actuellement, des comités techniques sont formés et des réunions en présence des techniciens et des Maires de toutes les communes concernées, auront lieu tout au long du projet.

④ Site de la Palu

Les habitants s'interrogent sur la date d'ouverture du site de la Palu. Elle a été repoussée en 2019 puisqu'une étude environnementale est en cours. Une évaluation des espèces qui vivent sur le site est réalisée jusqu'à fin octobre par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

⑤ Site Saint-Louis

Le dossier avance au rythme prévu par rapport aux délais administratifs obligatoires. Les appels à projet sont en cours. La ville informera les citoyens de l'avancement dès retour des administrations, après délibération du prochain Conseil Municipal du 7 novembre 2018.

⑥ Étourneaux

Les habitants se plaignent de nuisances. Un piégeur intervient régulièrement sur la ponte et les nids sur le domaine public. Une campagne d'effarouchement est prévue prochainement.

3°- LA POLICE MUNICIPALE

M Stéphane Hénon intervient pour expliquer les fonctions de la Police Municipale.

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Formation

Q : Avez-vous une formation spécifique pour être policier ?

R : Il y a un concours à passer puis 9 mois de formation en école de police.

② Armement

Q : La Police Municipale est-elle armée ?

R : Depuis 2016, les agents sont dotés de révolvers et de pistolets à impulsion électrique (PIE). Ils ont 12 jours de formation théorique et pratique. Organisation de 4 séances de tir par an et 2 formations obligatoires pour l'utilisation des PIE.

③ Tunnel à côté du Harras

Une riveraine signale que trois motos cross sont sorties à vive allure du tunnel ce qui aurait pu engendrer des conséquences catastrophiques. Demande la mise en sécurité du tunnel. Des aménagements seront faits rapidement pour renforcer la sécurité.

④ Rue de la Clairière

Q : Les habitants se plaignent de la vitesse excessive rue de la Clairière et se garent sur les trottoirs pour la faire réduire. Est-ce autorisé ? Est-il possible de mettre un contrôle radar ?

R : Le trottoir est réservé à la circulation exclusive des piétons. Un espace libre d'au moins 1 mètre 40 doit être respecté afin que les personnes à mobilité réduite puissent circuler, ainsi que les personnes avec une poussette. La mise en place d'un contrôle radar, nécessite le respect de certaines conditions. Des plans d'action seront mis en place.

4°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Pascal Rolland intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglo au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Point d'Apport Volontaire (PAV)

Q : Il n'y a pas de point de collecte sur le quartier des Arcivaux. Les plus proches sont situés sur le parking du Grand Coudret.

R : Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

② Incinération déchets ménagers

Q : Est-il autorisé de brûler des déchets ménagers dans son jardin ?

R : Les déchets végétaux et les déchets verts entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés et leur incinération est interdite par la réglementation en vigueur (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental). Un arrêté Préfectoral interdit toute l'année l'incinération chez les particuliers. Toute fois, une Autorisation Municipale peut être accordée à titre dérogatoire, hormis pendant la période estivale.

③ Suppression des bacs de tri

Q : Pourquoi les bacs verts et bleus ont-ils été supprimés ?

R : Pour des raisons budgétaires car le coût de collecte était trop important (30000 unités en service sur l'ensemble de l'agglomération).

④ Augmentation du ramassage des ordures ménagères en été

Les citoyens souhaitent une augmentation du ramassage des ordures ménagères durant la période estivale pour pallier aux nuisances olfactives importantes dues à la chaleur. La Communauté d'Agglomération de Saintes est entrain d'étudier la question pour remédier à ce problème.

⑤ Emplacement des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Une habitante est satisfaite de l'emplacement et du nombre des Points d'Apport Volontaire dans le quartier, cependant, certains sont placés à des endroits stratégiques et manquent de collectes régulières. Actuellement, le relevage des déchets est effectué par la Communauté d'Agglomération de Saintes. En parallèle un recensement est réalisé par un prestataire mandaté par la CDA afin d'évaluer les fréquences de ramassages qui seraient nécessaires, en fonction des emplacements.

⑥ PAV et professionnels

Pour tous les cas particuliers, M Dominique Arnaud incite les professionnels à contacter la Communauté d'Agglomération de Saintes pour se renseigner.

5°- LA BRIGADE PROPRETÉ

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00**

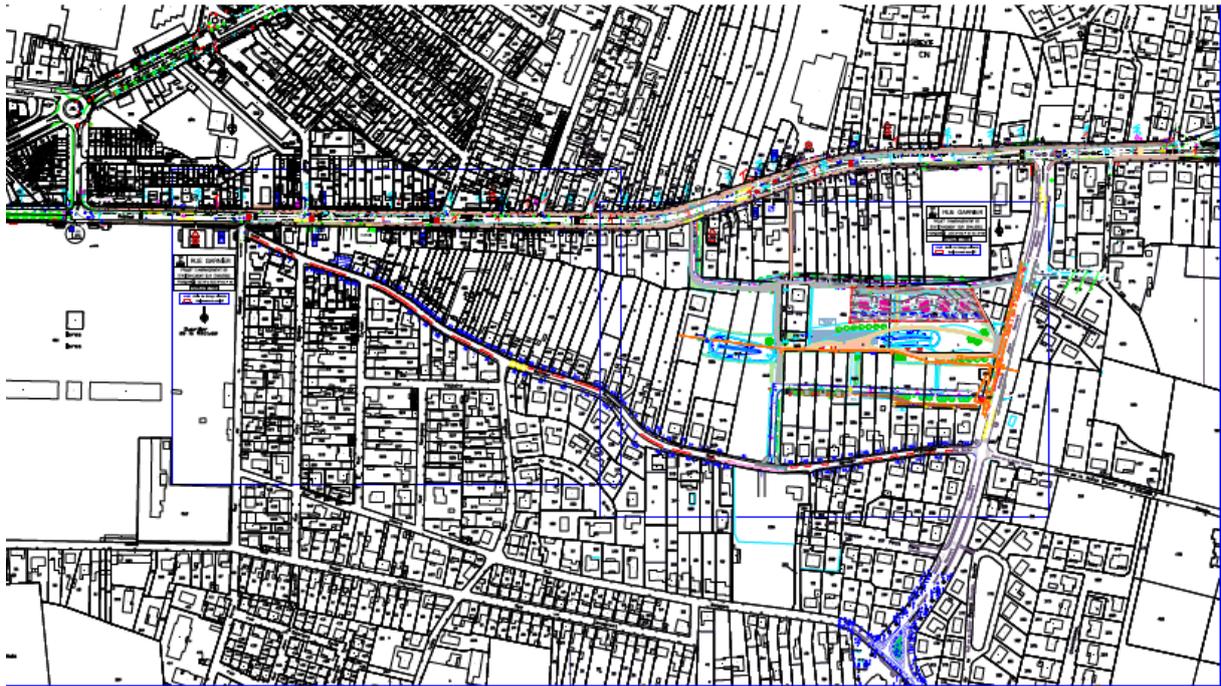
08 00 17 10 07

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

M Pascal Rolland montre le plan de stationnement à l'écran.



Un plan de stationnement a été réalisé et sera distribué aux riverains dans leurs boîtes aux lettres pour qu'ils puissent donner leur avis. Le but de cet aménagement est de ralentir la vitesse et de sécuriser la rue. Plusieurs pistes seront étudiées. Si le plan de stationnement ne suffit pas, la rue pourra être mise en zone 30 avec installation de coussins berlinois. C'est une phase test qui durera jusqu'à la fin de l'année et en janvier 2019 concrétisation des solutions de ralentissement. L'expérience sera ensuite prolongée jusqu'à Terrefort pour proposer de la même façon des solutions pour toute la rue de la Clairière afin de ralentir la vitesse.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Type de ralentisseurs

Q : Pourquoi des coussins berlinois et non des plateaux ?

R : L'installation de plateaux nécessite un très gros investissement financier et c'est un aménagement définitif. Les coussins berlinois ont un coût moins élevé et sont amovibles en cas de besoin.

② Entretien de terrain

Les habitants se plaignent que la végétation de l'habitation située en face du n°6 de la rue Garnier, déborde sur le domaine public. Après constat d'un technicien de la ville, des mesures seront prises à l'encontre du propriétaire.

③ Rue Paul Bonniot

Une nouvelle habitante signale que la rue Paul Bonniot est en très mauvais état et demande une intervention de la ville. C'est une rue privée. C'est donc aux utilisateurs de l'entretenir et non à la ville. Ils peuvent faire une demande pour qu'elle soit incorporée dans le domaine public mais la procédure est longue.

④ Allée des Charmilles

Cette chaussée est dans un état lamentable, les riverains demandent sa réfection depuis des années. L'allée des Charmilles est une voie de desserte locale et non une voie structurante qui supporte par exemple une ligne de bus. Toutefois une amélioration de la chaussée est prévue et sera faite en « Point À Temps Automatique » (goudron chaud + gravillons) deuxième semestre 2019.

7°- AVENUE JEAN MONNET

Méthodologie :

- Etat des lieux global avec définition des orientations d'aménagement complet de l'avenue (incluant espaces vert, stationnement, déplacements doux, circulations) pour garantir des aménagements préalables de sécurisation durables.
- Conception d'une première phase de travaux axés sur la régulation de la vitesse avec la sécurisation des traversées et du carrefour de la Récluse.
- Mise en place d'aménagements tests.
- Evaluation et ajustement de la conception définitive.
- Réalisation des travaux d'aménagements définitifs.

Etat d'avancement :

- Vote de crédits d'études au budget 2018 : 15 000 € TTC.
- Etat des lieux réalisés : repérage général des réseaux souterrains, investigation des réseaux humides, consultation des concessionnaires, comptage routier, diagnostic amiante, diagnostic des arbres, levée topographique, diagnostic de chaussée, consultation service archéologique.
- Définition d'un programme pour externalisation des études.
- Vote au budget supplémentaire de crédits de travaux pour réaliser une première phase de travaux consistant à une mise en zone 30 avec des aménagements de régulation de la vitesse : 55 000 € TTC.
- Conventionnement avec le Syndicat de la Voirie pour la réalisation des études et suivi de travaux.
- Diagnostic général avec réalisation des orientations d'aménagement complet en cours de réalisation.

Calendrier prévisionnel :

- Finalisation du diagnostic avec orientations d'aménagement complet et réalisation des esquisses de la première phase d'aménagement : fin octobre.
- Présentation aux riverains pour avis des esquisses de la première phase d'aménagement : début novembre 2018 (date à caler semaine 45).
- Finalisation de la conception avec préparation des travaux : novembre 2018.
- Mise en place des aménagements tests : décembre 2018.
- Période de test : 1^{er} trimestre 2019.

- Évaluation et ajustement de la conception définitive : avril-mai 2019.
- Travaux définitifs : juin 2019.

Pour information :

Les résultats des comptages réalisés en février 2018 au niveau de la cuvette nous serviront de références pour évaluer l'efficacité des futurs aménagements :

Nota : la V85 est pris un critère de référence pour évaluer la vitesse dans une rue.

(V85 = vitesse en dessous de laquelle 85% des usagers roulent)

Résultats				
	Sens 1 (vers Ave Jourdan)		Sens 2 (vers la Récluse)	
	VL	PL	VL	PL
Trafic moyen/jour	1 934	121	1 783	122
Vitesse moyenne	51 Km/h	49 Km/h	51 Km/h	48 Km/h
V85	60 Km/h	60 Km/h	60 Km/h	57 Km/h

8°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : Actuellement, une phase de nettoyage est mise en place, qui évoluera progressivement vers une phase punitive. Une réunion sera prévue prochainement avec l' élu en charge de la propreté de la ville, la Police Municipale et la Brigade Propreté afin de mettre en place un plan d'action. Un arrêté a été signé par M le Maire pour que la Police Municipale puisse verbaliser les infractions. Seules celles constatées en présence des maîtres avec leur chien peuvent être verbalisées.

② Passages piétons supplémentaires

Un citoyen mal voyant habitant le Petit Coudret demande la matérialisation de deux passages piétons supplémentaires. Un premier pour permettre l'accès de la rue Arthur Rimbaud à l'Intermarché, et un second pour permettre l'accès de la rue des Poètes à l'arrêt de bus de la rue Lamothe. Un technicien se rendra sur place pour étudier cet aménagement urbain.

③ Résidence du Bois Taillis

A l'entrée de cette résidence, les habitants se plaignent de trouver un véritable dépotoir. Ils y a des camions et des voitures épaves mal garés devant la résidence, des squatteurs et un mobil home. Il y a un dossier en cours au niveau de la Police Nationale, la Mairie ne peut donc pas intervenir avant l'issue de la procédure.

④ Transport en commun

Certains citoyens rencontrent des difficultés relatives au service des transports en commun. A ce titre, la ville les invite à remonter toutes leurs doléances à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

⑤ Aire de jeux pour jeunes enfants

Les assistantes maternelles du quartier de la Récluse ont sollicité la Mairie pour la pose d'une aire de jeux pour les « tous petits » à proximité de l'espace de verdure près de la rue Raymond Tillaud. Les élus ont validé le projet et le budget de 30000€ sera proposé au budget principal 2019. Un appel d'offre sera lancé au près de 3 sociétés spécialisées et l'installation est envisagée pour 2019. L'aire de jeux sera à la disposition de tous les citoyens.

⑥ Boîte à livres

Une riveraine demande s'il est possible d'installer une boîte à livres dans la salle de la Récluse. Cette demande est accueillie favorablement.

FIN DE LA RÉUNION